

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE VINGT-SEPT MAI

A LA REQUETE DE :

©AVOVENTES.FR

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER, Avocat inscrit au Barreau de BASTIA, demeurant dans ladite ville 18 boulevard Paoli, qui se constitue sur le présent commandement et ses suites, au cabinet de laquelle pourront être notifiés tous actes relatifs à la présente saisie-immobilière.

Je soussignée, Muriel FERRANDI –COSTA, Huissier de Justice à la résidence de PONTE-LECCIA, 20218 (HAUTE-CORSE), y demeurant soussignée,

Agissant en vertu :

De la Grosse dûment en forme exécutoire d'une décision réputée contradictoire, de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris en date du 23 décembre 2019, signifiée le 5 mars 2020, déclarée exécutoire par Ordonnance du Président du tribunal judiciaire de Paris du 12 janvier 2023, qui condamne | payer à

-8000 € hors-taxes au titre du montant total des honoraires et diligences et constate le règlement de ladite somme,

-65 400 € hors-taxes montant total de l'honoraire complémentaire de résultat dû à Maître [redacted] et en conséquence, dit que la [redacted] devra verser à [redacted] la somme de 65 400 € hors-taxes, avec intérêts au taux légal à compter de la saisine du bâtonnier, soit le 2 octobre 2019, outre la TVA au taux de 20 % ainsi que les frais d'huissier en cas de signification de la présente décision.

Ladite créance est garantie de la manière suivante :

Une inscription d'hypothèque judiciaire définitive en date du 7 septembre 2024 publiée au service de la publicité foncière de Bastia volume 2 B04P 31 2024 V numéro 1747 pour la somme de 78 480.00 euros en principal.

Procédant en application des articles R322-1 et R322-2 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires pour la procédure de saisie-immobilière devant être diligentée sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

Immeuble en copropriété cadastré section C580 sur le territoire de la commune de LINGUIZETTA, les lots portant les numéros 2, 4, 5, 24, 25, 26, 27.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçus par Maître Jacque POGGI notaire à BASTIA, le 31 décembre 2005 publié le 27 avril 2006.

Me suis transportée sur les lieux concernés, sur le territoire de la Commune de LINGUIZETTA 20230, résidence Punta di Mare, route des Marines, ce jour à 10 h 00, où j'ai rencontré [redacted] gérant d [redacted] munie dudit état descriptif de division duquel il ressort que les lots numéros 2, 4 et 5 sont des logements au sein du bâtiment A et les lots numéros 24, 25, 26 et 27 des parkings.

La résidence dont s'agit est implantée en extrémité de la « route des marines », côté gauche, en bord de mer.

Ce complexe dispose de plusieurs bâtis, dont certains en cours de travaux.



Le bâtiment A est la construction implantée côté OUEST, édifié sur deux niveaux.

Il s'agit d'une construction traditionnelle dont les façades disposent d'un revêtement type crépi écrasé de couleur beige.

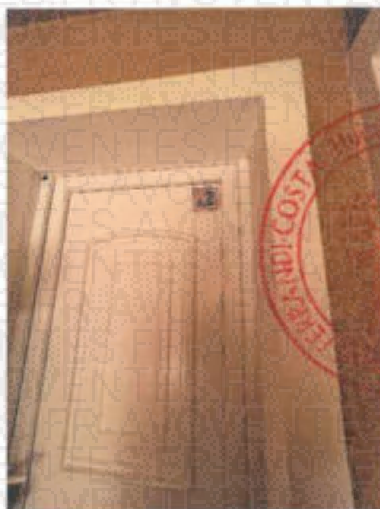
L'accès aux logements est couvert mais non fermé.



***le lot 2 :**

Il s'agit d'un logement sis au rez-de-chaussée.

Sur la porte d'entrée de ce logement est inscrit « A2 ».



Il s'agit d'un appartement de type T2.

©AVOVENTES.FR muni des clés, va ouvrir le logement me précisant que ce bien est aujourd'hui loué et m'indiquant qu'il dispose de l'autorisation des locataires d'y pénétrer.

La porte d'entrée est en PVC de couleur blanche.

Le logement est meublé.

Il est composé d'un séjour avec coin kitchenette, d'une chambre, d'une salle d'eau avec cabine de douche et WC, et d'une terrasse couverte.

Les cloisons et plafonds sont en placoplâtre.

Les murs de la salle d'eau sont faïencés jusqu'à environ 40 centimètres du plafond.

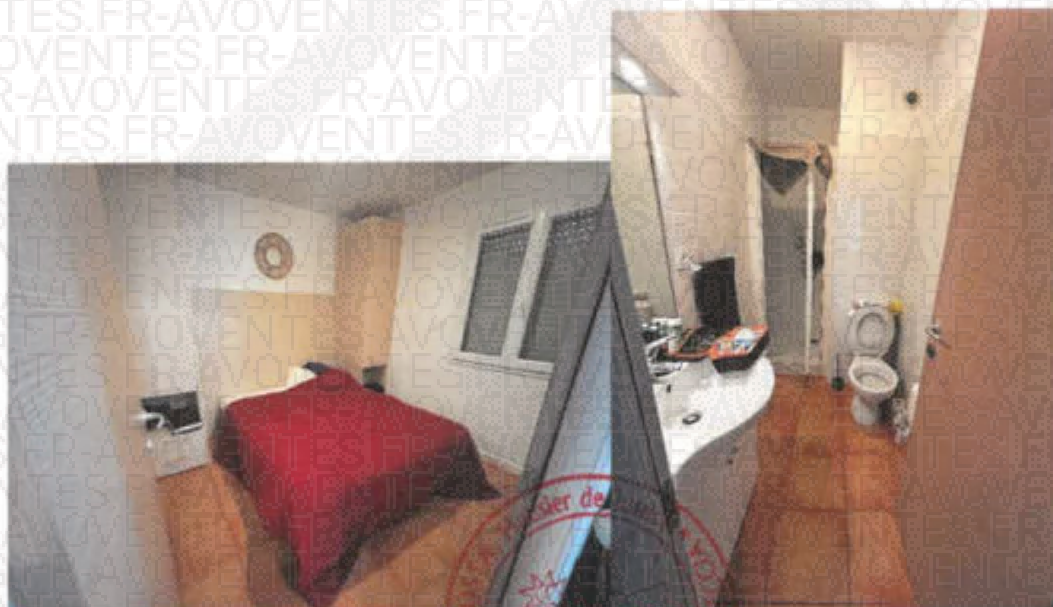
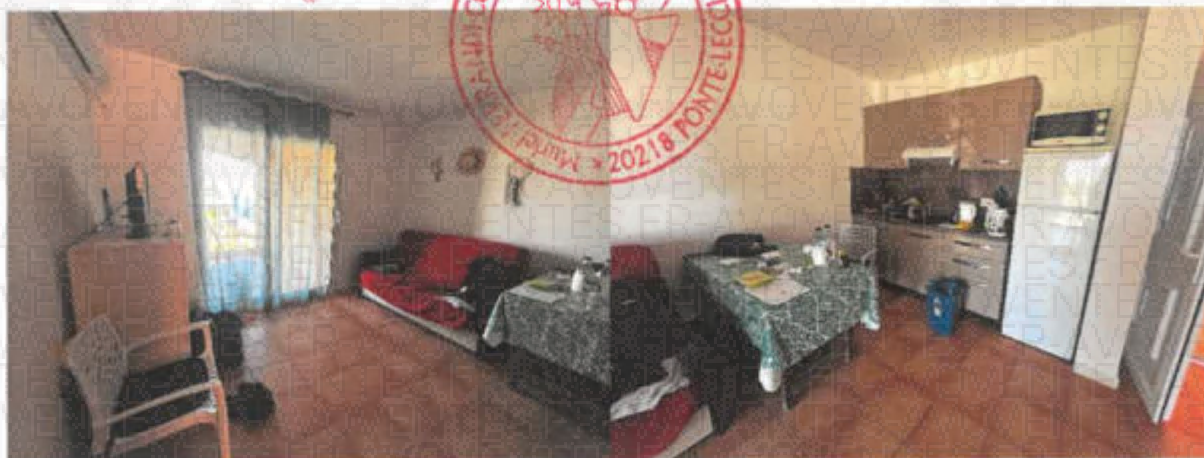
Le sol est carrelé d'éléments de couleur marron de dimension 33 cm X 33 cm.

Les portes sont en isoplane.

Un système de climatisation est installé dans le séjour, l'unité extérieure se trouvant sur la terrasse.

La baie vitrée du séjour et la fenêtre de la chambre, toutes deux en PVC, sont dotées de volets roulants électriques, l'ensemble de couleur blanche.

La terrasse est carrelée et dispose d'une vue mer et d'un accès direct au rez-de-jardin constituant les parties communes, à partir duquel est aménagé un accès à la mer.



***le lot 5 :**

Il s'agit d'un logement sis au R + 1.

On y accède par un escalier en colimaçon constituant les parties communes.

Sur la porte d'entrée de ce logement est inscrit « A5 ».



Il s'agit d'un appartement de type T2.

Le propriétaire, muni des clés, va ouvrir le logement, me précisant que ce bien est aujourd'hui loué et m'indiquant qu'il dispose de l'autorisation des locataires d'y pénétrer.

La porte d'entrée est en PVC de couleur blanche.

Le logement est meublé.

Il est composé d'un séjour avec coin kitchenette, d'une chambre, d'une salle d'eau dotée d'une cabine de douche avec WC et d'une terrasse partiellement couverte.

Les cloisons et plafonds sont en placoplâtre.

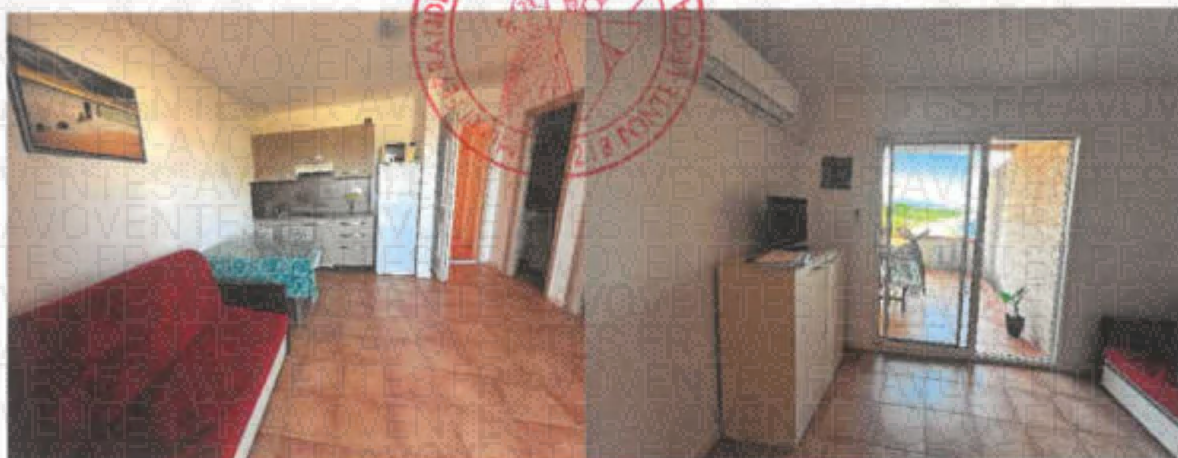
Le sol est carrelé d'éléments de couleur marron de dimension 33 cm X 33 cm.

Les portes sont en isoplane.

Un système de climatisation est installé dans le séjour, l'unité extérieure se trouvant sur la terrasse.

La baie vitrée du séjour et la fenêtre de la chambre, toutes deux en PVC, sont dotées de volets roulants électriques, l'ensemble de couleur blanche.

Le sol de la terrasse est carrelé et dispose d'une vue mer.



***le lot 4 :**

Il s'agit d'un logement sis au R + 1.

On y accède par un escalier en colimaçon constituant les parties communes.

Sur la porte d'entrée de ce logement est inscrit « A4 ».



Il s'agit d'un appartement de type T3.

Le propriétaire, muni des clés, va ouvrir le logement, me précisant que ce bien est aujourd'hui loué et m'indiquant qu'il dispose de l'autorisation des locataires d'y pénétrer.

La porte d'entrée est en PVC de couleur blanche.

Le logement est meublé.

Il est composé d'un couloir, d'un séjour avec coin kitchenette, d'une chambre, d'une chambre cabine, d'une salle d'eau avec WC et d'une terrasse non couverte.

Les cloisons et plafonds sont en placoplâtre.

Les murs de la salle d'eau sont faïencés jusqu'à environ 40 centimètres du plafond.

Le sol est carrelé d'éléments de couleur marron de dimension 33 cm X 33 cm.

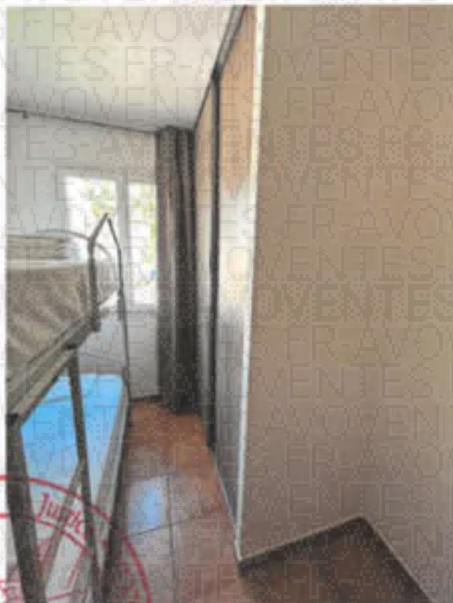
Les portes sont en isoplane.

Un système de climatisation est installé dans le séjour, l'unité extérieure se trouvant sur la terrasse.

La baie vitrée du séjour et les fenêtres des chambres, le tout en PVC, sont dotées de volets roulants électriques, l'ensemble de couleur blanche.

La chambre cabine est équipée d'un placard mural avec portes coulissantes.

Le sol de la terrasse est carrelé et dispose d'une vue mer.





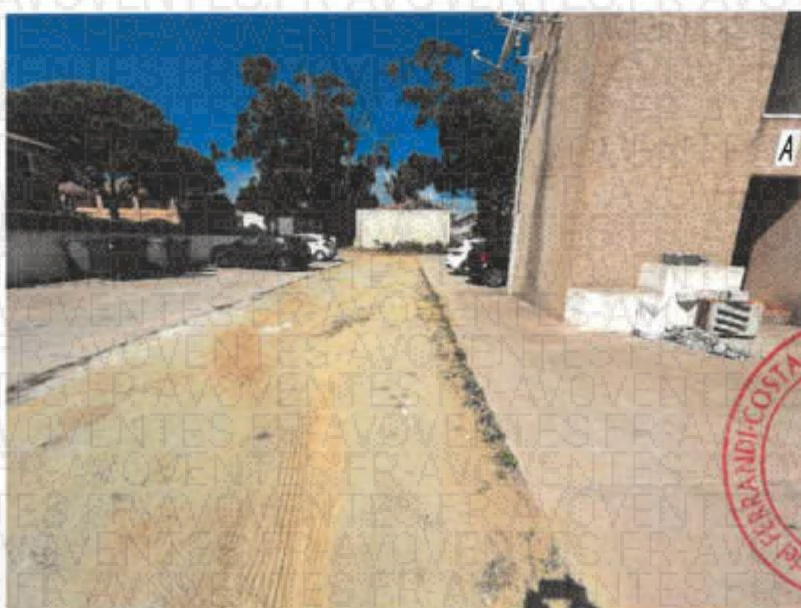
***Les lots 24, 25, 26, 27 :**

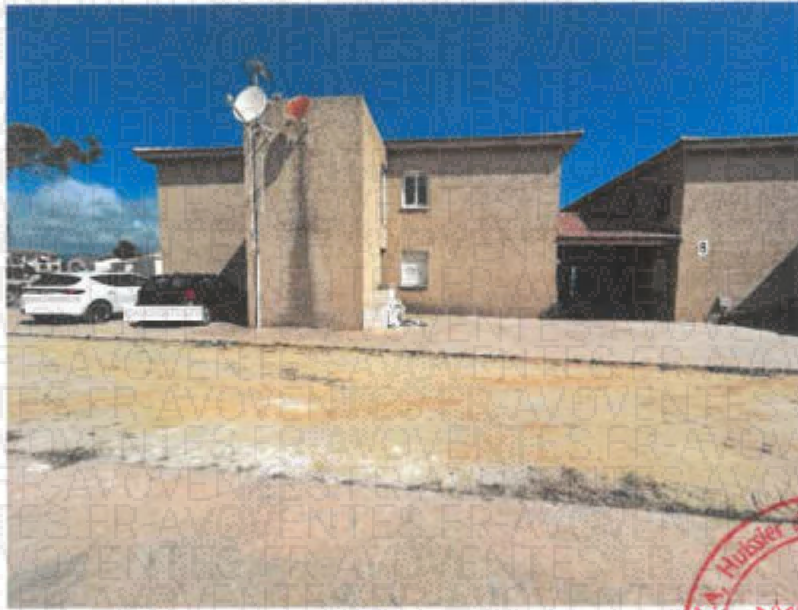
Ces lots sont mentionnés sur l'EDD comme étant des parkings.

Un parking est aménagé en partie SUD de la parcelle, notamment à l'arrière du bâtiment A et contre le mur de clôture SUD.

Le sol y est bétonné.

Toutefois les lots ne sont pas matérialisés et ne sont donc pas identifiables.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DESCRIPTIF sur 12 feuilles de papier recto auquel j'ai joint 28 clichés photographiques numériques dont j'atteste qu'ils sont parfaitement conformes à la réalité et n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique, ainsi qu'un plan cadastral extrait du site *Géoportail*.

Coût de l'acte (décret du 12.12.1996) :

Emolument.....	219.16€
SCT (art18).....	9.40 €
Art. R- 444.16	300.00 €
Total HT	528.56€
TVA 20% (art20).....	105.71 €
TOTAL TTC.....	634.27 €

COÛT : Six cent trente-quatre euros, vingt-sept cents.

